
73^e session de l'Assemblée générale

6^e commission

Point 147 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Administration of justice at the United Nations

New York, le 10 octobre 2018

À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général pour les explications données dans son dernier rapport sur l'administration de la justice. Nous saluons et soutenons en particulier la proposition du Secrétaire général de lancer un projet pilote qui offrirait explicitement aux non-fonctionnaires l'accès à des services de règlement informel des différends fournis par le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies dans le cadre de son mandat.

C'est une première mesure pour améliorer la situation des non-fonctionnaires dans les conflits d'ordre professionnel. Cependant, l'accès à un mécanisme de règlement informel des différends ne suffit pas à assurer à toutes les catégories de personnel de l'Organisation un système de justice interne équitable et efficace.

La plupart des catégories de non-fonctionnaires n'ont toujours pas accès à un mécanisme judiciaire des

During its 72nd session, the General Assembly requested the Secretary-General to prepare a comprehensive analysis of the information on the **remedies available to non-staff personnel in work-related disputes** that was provided in the Secretary-General's report of 24 July 2017, on the administration of justice at the United Nations, with a view to informing 71 0 595.786.96 T2r-5(r)2(32u]T5ion, 71 C